ANNEXE II

LES LIVRES

(Réplique à M. Robert Amadou) *

LETTRE REÇUE

Paris, le 2 juillet 1971

Cher Monsieur le Directeur,

Aux propos fort aimables dont m'honore un journaliste des *Études traditionnelles*, M. Michel Vâlsan, votre tout nouveau « directeur littéraire par délégation » [1], les faits qu'il gaze suffisent à répondre. Mais il faut que ces faits, vos lecteurs les connaissent. Je les produirai donc ci-après, par respect du public et pour la vérité.

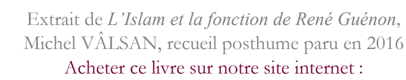
1. La réédition du *Symbolisme de la croix*, de René Guénon, dans la collection 10-18, a été autorisée et surveillée par le mandataire des héritiers de l'auteur pour tout ce qui concerne son œuvre [2]. En particulier, le texte de ma

* [Publié dans *É.T.*, nº 425-424, mars-avr. et mai-juin 1971.]

1. *É.T.*, janvier-février 1971, pp. 35-40 [annexe I de cet ouvrage].

2. Ma responsabilité n'est donc pas engagée ni par l'établissement du texte, ni par la correction des épreuves, ni par la notice biographique que, d'ailleurs, le mandataire a signée de son nom.
À propos de cette notice, je signale que Guénon n'a pas été *affilié* (p. 308) à la loge « Thébah » sous l'obédience de la Grande Loge de France, mais *initié* dans cet atelier. Différence importante, car elle signifie le peu de prix que





préface lui a été soumis avant d'être imprimé, comme il l'avait exigé ainsi que c'était son droit et sous doute son devoir. J'ai moi-même prévenu son possible embarras et insisté auprès de lui afin qu'il me signalât d'éventuelles erreurs d'exposition, que j'eusse aussitôt corrigées. Le mandataire n'a proposé aucune retouche à ma préface ; il a donné son *imprimatur*. Peut-on souhaiter caution plus bourgeoise ?

2. La préface constitue, presque tout entière, ce que votre spécialiste de littérature ne craint pas d'appeler « un exposé résumatif », autrement dit un résumé, de la doctrine générale de Guénon, notamment sous le rapport métaphysique et initiatique.

À ce travail, le préfacier était préparé par les études de théologie, de philosophie et d'histoire des religions qu'il poursuit depuis trente ans et qui ont porté notamment sur l'islam et le soufisme, la franc-maçonnerie et l'ésotérisme judéo-chrétien, l'occultisme [3], la parapsychologie, Louis-Claude de Saint-Martin et l'illuminisme du XVIII[e] siècle, plus généralement sur la théosophie ; études dont il a publié les résultats qui ne lui paraissaient ni trop incertains ni trop connus déjà.

Aussi bien la fidélité de l'exposé n'est pas contestée par M. Michel Vâlsan. Je passe.

3. En revanche, le préfacier parle à la première personne au début et à la fin de la préface. Ces passages (que

---

Guénon attachait aux grades maçonniques qu'il avait précédemment reçus sous d'autres auspices.
D'autre part, ce n'est pas le sheikh Abder-Rahmân Elish qui a initié Guénon au soufisme (pp. 309-210 ; cf. préface p. 15, n. 1).

3. Guénon a donné au mot « occultisme » un sens très particulier (ainsi qu'il a fait avec bien d'autres vocables). C'est pourquoi il récusait, pour son compte, l'épithète « occultiste ». Mais, dans le sens usuel, que j'ai précisé dans mon livre sur *l'occultisme* (Paris, Juillard, 1950), l'œuvre de Guénon ressortit, en partie au moins, à l'occultisme.



le mandataire n'avait évidemment pas à approuver ou à désapprouver) sont mis en cause. Or, rien ne vaut de juger sur pièces. Voici donc les premiers paragraphes du préambule et de la conclusion. (Quant au reste, l'ouvrage est des plus accessibles.)

« Qui ouvre ce livre ne l'a jamais lu, fût-ce dans l'une des trois éditions antérieures. J'accommode l'hypothèse : le lecteur tombant sur une préface nouvelle et mienne, ignore tout, ou à peu près tout de René Guénon. En dépit du lieu commun, pourquoi le supposer bienveillant envers l'ouvrage ou vis-à-vis de l'auteur ?

« Or, une première lecture, voire un aperçu du *Symbolisme de la croix* va l'étonner. Le plus souvent, il ne passera pas outre. Faute de comprendre, il enragera. Dérouté, il se hâtera de ravaler son guide afin de l'abandonner sans remords et de rentrer dans ses foyers intellectuels.

« Ce serait trop injuste et trop bête. À lire Guénon, l'adhésion est incertaine, mais le bénéfice sûr. Comment y aider ?

« Je ne veux convaincre personne, ni ne le pourrais d'ailleurs. Mais je préviendrai, à défaut de sa surprise, l'agacement du lecteur surpris, en sollicitant son intelligence. Je lui signalerai le seuil, la ligne et le terme de cette voie où René Guénon déroute en effet les modernes qui, dociles à son regard et à son doigt pointé, mettent le cap sur l'étoile polaire et flamboyante. Une fois reconnu, le chemin deviendra mieux praticable, à toutes fins utiles, à quelques fins que ce soit : de renseignement, d'initiation ou de critique.

....

« Or, la métaphysique ignore une méthode plus pertinente que le symbolisme. Car le symbole, réfléchi par l'imagination et par la raison sur l'intellect transcendant, désigne les réalités inconcevables et ineffables du royaume



des cieux. En analysant et en contemplant le symbolisme de la croix, en contemplant la croix et en analysant son symbolisme, Guénon interpellera la métaphysique, et la métaphysique s'expliquera au plus haut degré de son langage.

« Les fruits d'une pareille contemplation et d'une pareille analyse, appliquées, selon les règles traditionnelles, aux symboles que la croix embrasse — et quel être échapperait à la correspondance universelle ? — Guénon, initié charitable, les a colligés dans son œuvre entière.

« Peut-être notre lecteur, mis au goût, s'en ira les récolter ensuite. Ni son loisir ni son effort n'y seront gâchés, et je m'en réjouirai pour lui. Avisons-le seulement que, pour connaître Guénon, il faut lire Guénon, et de même pour le comprendre. Guénon se connaît et se comprend par Guénon.

« Ainsi, dans le cadre esquissé au cours des pages précédentes, viendront se ranger les masses et les détails de l'ésotérisme, produits par un "exposé des doctrines traditionnelles à l'égard desquelles les individualités et la nôtre aussi bien que toute autre" — assure son auteur — "ne comptent absolument pour rien".

« Bel et bien, oui. Mais vrai ? Guénon ne prend-il pas, et prendrions-nous avec lui la croix du sud pour l'étoile polaire ? »

4. En suite de la dernière phrase du texte imprimé, trois pages devaient développer l'interrogation qu'elle exprime. Par l'effet d'une erreur de transmission, ces trois pages manquaient dans le texte soumis au mandataire des héritiers de Guénon et manquent dans le volume. Ainsi la quatrième partie de ma préface ne répond pas à la question qui fait son titre : « Peut-on démonter René Guénon ? » et son caractère tronqué éclate aux yeux lucides. La pensée



du préfacier se trouve de la sorte mutilée, mais non pas déformée.

5. Sur l'orthodoxie de « l'islam personnel » (*sic*) de Guénon, comment oserais-je me prononcer ? Un seul sonde les reins et les cœurs.

Mais c'est un fait que l'orthodoxie de certaines écoles soufies, en particulier de l'école moniste de Muhyi-d-Din Ibn Arabi, n'a cessé d'être contestée depuis leur fondation. (M. Henry Corbin, le meilleur spécialiste actuel d'Ibn Arabi avec M. Osman Yahia, va jusqu'à soutenir que, dans la perspective de ce docteur, la notion même d'orthodoxie s'évanouit.) C'est un fait que René Guénon a puisé dans l'école d'Ibn Arabi beaucoup d'idées qu'il a composées avec ses idées propres. C'est un fait que l'orthodoxie de doctrine guénonienne, du point de vue islamique, n'est pas évidente et que d'aucuns en ont douté et en doutent. Voilà tout [4].

6. Il appert des pièces et des observations qui précèdent, que ma préface au *Symbolisme de la croix* n'est, ni dans son fond ni dans sa forme, ce que tend à faire accroire votre journaliste. Alors, pourquoi M. Vâlsan a-t-il commis ces pages de rêve ? L'affaire mérite réflexion.

7. Je ne suis pas, et je n'ai jamais été guénonien. Je n'ai jamais estimé que la doctrine traditionnelle s'identifiât avec

4. Prévenons, ou dissipons, un malentendu. La *tariqa* (confrérie) dite *alaouïa*, du nom de son fondateur le sheikh Ahmad Al-Alawi, dont le siège et le chef sont fixés à Mostaganem, n'est pas guénonienne et aucune secte guénonienne n'en relève. (Aux lecteurs que le soufisme intéresse, je recommande le très solide ouvrage récemment paru de J. Spencer Trimingham, *The Sufi Orders in Islam*, Oxford, The Clarendon Press, 1971.)



le système, peu à peu constitué [5] et souvent très personnel [6] de René Guénon. Avec le regretté René Ménard, je suis gêné par son « ton qui respire un immense orgueil intellectuel, et qui incite à se demander […] de quel *droit* il s'érige ainsi au-dessus du commun » [7] ; par « cette confusion si particulière qui n'exclut pas la clarté d'esprit ni d'exposition, mais qui fait qu'on n'en peut rien tirer [*sc.* de ses livres] de précis et de net » [8].

Ma première faute au regard d'un guénonien est assurément de ne l'être point et, pourtant, d'écrire sur Guénon avec exactitude, objectivité, voire sympathie, sans aliéner, bien sûr, ma liberté critique.

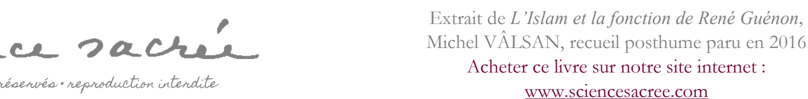
8. Ma seconde faute est que l'*imprimatur* du mandataire des héritiers de Guénon m'a, bien malgré moi, associé, par la bande, aux querelles des sectes guénoniennes. Je cite encore René Ménard « Sa succession [*sc.* de Guénon] à la direction de son école et des *Études traditionnelles* fut l'occasion d'un affrontement assez scandaleux entre certains de ses disciples […] Tous ces remous, évidemment, n'ont rien de commun avec la doctrine, mais ils prouvent que beaucoup de ses disciples, […] demeurent fortement

5. Cf. J.-P. Laurant, « Le problème de René Guénon ou quelques questions posées par les rapports de sa vie et de son œuvre », *Revue de l'histoire des religions*, janvier-mars 1971, pp. 40-70. L'auteur de cette excellente étude démontre que « l'évolution de la pensée suit le rythme des grandes étapes de la vie de René Guénon » (p. 43).

6. Deux exemples. Guénon n'a « jamais réussi à donner une idée fidèle du Védanta ». Cf. John Lévy, « Le Védanta et René Guénon », trad. René Allar, *Synthèses*, mars 1958, pp. 235-257.
La théorie guénonienne de l'initiation manifeste une haute originalité en combinant des éléments hétéroclites, puisqu'ils proviennent d'une part de la théologie thomiste du sacrement de l'ordre, d'autre part de la magie selon Papus, de troisième part du concept islamique de *baraka*.

7. Cité par J. Corneloup, *Je ne sais qu'épeler*, Paris, Éd. J. Vitiano, 1971, p. 123.

8. *Id.*, p. 106.



attachés à la « Roue des Choses », comme dit le bon Teshoo Lama de Kim. » [9] Il semble que ça continue…

9. Dans une note (p. 37, n. 4 [10]), votre journaliste réfère à mon article du *Symbolisme* sur « Louis-Claude de Saint-Martin et la franc-maçonnerie », et particulièrement au passage où je rappelle que, Guénon, comme tant d'autres, a cru que Saint-Martin avait fabriqué la devise « Liberté-Égalité-Fraternité ». M. Vâlsan tente de sauver l'infaillibilité de son héros en invoquant un autre passage de celui-ci où l'abbé Pérau se voit attribuer la paternité de la devise républicaine. Et de me reprocher de n'avoir pas cité ce second passage.

Or, si je ne l'ai cité, c'est tout simplement parce que, Saint-Martin n'y étant pas mentionné, il était sans rapport avec le thème de mon article. Mais, dans mon autre article annoncé pour paraître dans le *Symbolisme* et consacré à « la devise républicaine et la franc-maçonnerie », le deuxième passage de Guénon est reproduit… et critiqué comme il mérite.

Je reviendrai sur cette affaire ici même, aussi longuement que M. Denys Roman, dont les *Études traditionnelles* annoncent un compte-rendu de mon article du *Symbolisme*, voudra bien m'en offrir l'occasion. Pour l'heure, je prie M. le directeur littéraire par délégation de donner la référence — un simple numéro de page — du lieu où *les Francs-maçons écrasés* de l'abbé Pérau déclarent la trilogie « Liberté-Égalité-Fraternité ». Nous verrons bien.

---

9. *Id.*, p. 120, Cf. tout le chapitre de Corneloup, « "La Grande Triade" et l'œuvre de René Guénon », *op. cit.*, pp. 99-124. Voir aussi la collection du *Symbolisme*, des *Études traditionnelles* et de la *Rivista di Studi tradizionali*, depuis la mort de Guénon.
L'opuscule intitulé *Ubu guénonodule* a toute la cocasserie d'un pamphlet, mais il présente, *cum grano salis*, une documentation utile, qu'on prendra de même.

10. [Page 288 de cet ouvrage.]



10. Si je me suis contenté d'opposer des faits aux fantaisies passionnelles d'un journaliste, c'est d'abord, je le répète, par respect de vos lecteurs et pour la vérité. Mais c'est aussi parce que vaincre ses passions et soumettre ses volontés sont conditions préalables de toute recherche intellectuelle, à plus forte raison spirituelle. Et il m'a toujours paru indigne de laisser le fanatisme sectaire étouffer la fraternité.

Veuillez agréer, cher Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués.

Robert AMADOU

RÉPLIQUE DE M. VÂLSAN

Il est bien évident que nous ne sommes pas « journaliste », et si M. Robert Amadou tient à nous appliquer cette épithète, et même avec insistance, ce ne peut être que par désir de nous jeter une injure et de nous la faire bien sentir. Il est encore plus évident que la façon de procéder de M. Amadou s'accorde très mal avec ses propres déclarations de respect pour le public et la vérité. Précisons toutefois, pour plus de netteté, que depuis bien plus de 30 ans que nous sommes en France, nous n'avons jamais écrit dans une autre publication que les *Études Traditionnelles* [1].

1. Il est vrai que nous avons tenté, il y a bien des années, de faire une intervention, agréée d'ailleurs au début sur texte, dans « La Tour Saint-Jacques », revue que commençait à publier alors M. Amadou, mais c'était également, comme ici, dans l'ordre des préoccupations doctrinales et traditionnelles, et l'expérience de la collaboration a été bien décevante, de sorte qu'elle s'est arrêtée avant d'avoir commencé ; c'est même là que nous avons eu pour la première fois une idée de ce que peut être un « journaliste » au sens péjoratif du mot.

Toutefois nous sommes content d'accueillir la lettre du préfacier impromptu du *Symbolisme de la Croix*, tout d'abord parce qu'elle vient justifier parfaitement ce que nous avions écrit précédemment au sujet de sa préface, ensuite parce que cette lettre ajoute des arguments nouveaux contre la présence de M. Amadou comme préfacier de Guénon en général et du *Symbolisme de la Croix* en particulier.

Le fait que M. Amadou ait reçu l'*imprimatur* — sans « aucune retouche » précise-t-il très fièrement — du mandataire des héritiers de Guénon (§ 1) n'est pas une justification intellectuelle ou morale de son rôle et de son texte, mais seulement une preuve de plus du manque de qualification appropriée, donc de la justification correspondante, de ce mandataire lui-même. De toute façon, n'étant pas un « guénonien », comme il tient à le dire clairement, M. Amadou aurait dû normalement s'abstenir de présenter et d'enseigner Guénon au public, d'autant plus que Guénon, comme l'écrivait encore M. Amadou, ne se connaît et ne se comprend que par Guénon, et, ajoutons- nous — en tout cas — pas par quelqu'un qui ne connaît pas ou ne comprend pas bien l'œuvre guénonienne [2]. Mais puisque tout le monde savait ce qu'est M. Amadou et ce qu'il n'est pas, son investiture comme préfacier ne peut s'expliquer que par une inconscience tout à fait extraordinaire, que confirme d'ailleurs le fait de l'*imprimatur* accordé ensuite.

Mais venons au fond du procès. Ce que nous avions reproché de façon très précise, sous le rapport doctrinal, à M. Robert Amadou, c'est que dans sa préface il « arrive pratiquement à la constatation que *Le Symbolisme de la*

---

2. Le comble est que dans sa préface M. Amadou prend des allures pédagogiques en « proposant » un « inventaire » pour la lecture de l'œuvre de Guénon (nous ne nous arrêterons pas pour juger de la valeur de ses vues à cet égard).



Croix de René Guénon n'exprime en somme, ni une doctrine islamique, ni une doctrine chrétienne reconnaissable pour telles ». Aussi, qu'il ait été « incapable d'apporter la moindre donnée [ésotérique naturellement]… pour raffermir les bases traditionnelles de la doctrine qu'il a mise cependant en cause » [3]. Or, il ne souffle pas un mot de ces objections qui répondent à notre préoccupation capitale en l'occurrence, et (§ 2), sereinement, il « passe ».

Il passe à côté, et il parle alors (§ 3) de quelque chose dont nous ne nous sommes pas du tout occupé et qu'il est d'ailleurs difficile d'identifier comme « question » ; c'est en tout cas l'occasion de nous importuner de quelques pages de verbiage creux et de déclamations théâtrales empruntées à sa fameuse préface. C'est de sa part une façon bien abusive d'user du « droit de réponse » tout en oubliant de répondre.

À l'occasion, nous apprenons toutefois que le mandataire des héritiers de Guénon n'avait « évidemment » pas à

3. Mieux encore, M. Amadou dénature la position doctrinale de Guénon, en écrivant, par exemple : « À l'enseigne du symbolisme de la croix, n'est pas logé ce que le lecteur occidental, de tradition chrétienne, bon gré mal gré, aurait pu croire et sans doute croyait. Le voici muni d'un premier avertissement : *Le Symbolisme de la Croix* ne relève en aucune manière de son christianisme, ni ne l'allègue » (p. 11 de la préface). Or Guénon soutient au contraire que la conception de base de ce symbole relève du Christianisme, comme de toute tradition orthodoxe dérivée de la Grande Tradition primordiale, et l'allègue ; seulement la conscience actuelle de ce symbolisme se trouve affaiblie. Voici les termes mêmes de Guénon empruntés à l'Avant-Propos de son livre : « …le Christianisme, tout au moins sous son aspect extérieur et généralement connu, semble avoir quelque peu perdu de vue le caractère symbolique de la croix pour ne plus la regarder que comme le signe d'un fait historique ». Le préfacier donc induit en erreur le lecteur en lui faisant croire que la doctrine de ce livre n'a pas de rapport avec le Christianisme.
Tout triomphant, il continue ainsi, en plein galimatias : « Voici un second avertissement. Dans ce livre nettement musulman, l'Occidental cherche en vain son islam. Qu'il se console : maint Oriental y perdra son arabe. » Et ainsi de suite. [Le passage entre crochets est de Michel Vâlsan.]



approuver ou désapprouver ces passages. Par quel mystère de l'évidence, le contrôle du mandataire devait-il, par exemple, s'arrêter respectueux devant l'expérience que voulait tenter le préfacier (p. 39) de « démonter Guénon » (vous lisez bien « démonter », non pas « démontrer ») et rester paralysé devant la « petite muflerie » finale que nous avons déjà stigmatisée ? Quelle qu'en soit la raison, logiquement il devait y avoir là une sorte de condition *sine qua non* : quelle servitude donc, en réalité, pour l'œuvre de Guénon, derrière l'apparence avantageuse d'un droit d'*imprimatur* !

Nous ajoutons que si nous ne nous sommes pas arrêté à l'examen de son exposé de la doctrine générale guénonienne, cela ne signifie pas que nous lui avons accordé un *satisfecit*, mais que nous étions spécialement préoccupé par la question de la validité du symbolisme de la croix au point de vue chrétien et islamique.

Mais enfin nous apprenons à l'occasion (§ 4) que trois pages manquent à cette préface historique, qui de ce fait ne répond pas à la question : « Peut-on démonter Guénon ? » Noble et urgente préoccupation pourtant, mais après tout vaut-il peut-être mieux pour tout le monde que les choses en soient restées là cette fois-ci. Nous, en tous cas, nous ne nous plaignons pas de ce qui manque mais de ce qui est de trop, à savoir les 42 pages de cette préface qui dépare un des plus beaux livres du monde occidental ; ce livre n'a pas besoin d'une préface, surtout pas de celle d'un écrivain occultiste comme M. Amadou, et il faudra, certes, la retirer des éditions à venir.

Nous avions reproché également à M. Amadou d'avoir avancé, dans cette préface, « des doutes sur la validité de l'idée que Guénon se faisait de l'Islam en tant que « tradition » et aussi d'avoir jeté la suspicion sur l'orthodoxie de son Islam personnel ». La réponse de M. Amadou à cet



égard (§ 5), « un seul sonde les reins et les cœurs », est encore à côté parce que, dans le passage de sa préface auquel nous faisons allusion, les choses étaient envisagées dans une perspective bien différente qui lui permettait de dire, par exemple, que « la religion de l'auteur musulman du *Symbolisme de la Croix* trouble autant ses coreligionnaires que les orientalistes ». D'ailleurs, dans sa lettre même, M. Amadou en vient à s'exprimer dans le même sens, et après avoir mentionné, d'après des sources modernistes, les contestations faites à l'orthodoxie de « certaines écoles soufies, en particulier de l'école moniste de Muhyi-d-Dîn Ibn Arabî », il parle de « doutes » existants, au point de vue islamique, à l'égard de la doctrine guénonienne. Or cette façon d'envisager les choses est strictement profane : M. Amadou n'a lui-même aucune conviction, ni certitude, donc pas de compréhension, quant au fond des doctrines en question, et en ces conditions on peut se demander : quelle sorte de foi a éventuellement cet homme, si tant est qu'il s'occupe aussi de *Taṣawwuf* ?

En tout cas, nous sommes quelque peu étonnés de l'entendre déclarer sentencieusement que « la *tariqa* […] *alaouïa* […] n'est pas guénonienne et aucune secte (*sic*) guénonienne n'en relève ». Il y a là au moins une mauvaise formulation des choses, car la *ṭarîqah 'alaouïah* est arabe et antérieure à l'œuvre guénonienne. Mais si M. Amadou veut dire que les chefs et les membres arabes respectifs ne connaissent pas ou ne comprennent pas l'œuvre française de René Guénon, il n'y a là rien que de normal et c'est le contraire qui serait surprenant ; il suffirait d'ailleurs que les chefs arabes restent eux-mêmes attachés en profondeur à l'enseignement d'Ibn Arabî, comme l'avait été le Cheikh al-Alaouî, car cela assurerait grandement la concordance avec l'enseignement guénonien lui-même, ce qui justifierait aussi l'accueil, en toute loyauté, de candidats de formation intellectuelle guénonienne, qui, autrement, devraient être obligés ou de se retirer ou de désavouer,



préalablement à tout rattachement, leur orientation première.

Ce qui devrait être évident, c'est que du fait du Cheikh al-Alaouî, éponyme de la *ṭarîqah* en question, on ne peut être « alaouïte » véritable si on doute de l'orthodoxie d'Ibn Arabî, et tel doit être considéré le cas de quiconque professerait les opinions de M. Amadou à ce sujet. C'est pourquoi jusqu'à preuve du contraire, nous pensons que celui-ci n'exprime là qu'une pensée qui lui est propre, fait qui illustre encore une fois les risques que courent des Européens qui comme lui n'ont pas de préparation guénonienne à la base [4] ; en tout état de cause, les guénoniens concernés de quelque façon feraient bien d'être plus circonspects maintenant.

Par contre, si on est attaché à l'enseignement d'Ibn Arabî, on peut être non seulement alaouïte, mais de tout autre appartenance régulière et plénière du *Taṣawwuf*.

D'autre part, on peut, certes, ignorer l'enseignement de Guénon (ce qui serait toutefois un désavantage pour un occidental notamment) et s'intégrer néanmoins à l'Islam et au *Taṣawwuf*, mais on ne peut appartenir valablement à l'ordre du *Taṣawwuf* et être à bon escient — c'est-à-dire de façon compétente — opposé simplement à l'enseignement de Guénon. S'il y avait toutefois des personnes « rattachées » à une des voies initiatiques de l'Islam, qui, connaissant l'œuvre de René Guénon, lui seraient opposées dans l'ordre métaphysique et de la connaissance initiatique (pour laisser de côté les questions secondaires, d'érudition, « historiques » ou concernant d'autres formes traditionnelles), cela signifierait seulement que leur rattachement

4. Nous ne prétendons pas que ceux qui jouissent d'une base doctrinale guénonienne au départ sont assurés contre toute faiblesse et erreurs. Mais au moins de tels accidents ne leur arrivent pas aussi facilement qu'à ceux qui n'ont aucune préparation spéciale ou qui viendraient de milieux occultistes, théosophistes, ou néo-spiritualistes de toutes espèces.



est une affaire purement extérieure et non fondée métaphysiquement, ce qui du reste n'est pas un cas très rare aujourd'hui.

Puisque M. Amadou ne répond à peu près à rien de ce que nous lui avons objecté, et que ce qu'il articule ne fait que l'accabler davantage, comment peut-il prétendre (§ 6) nous avoir répondu et avoir prouvé que sa préface au *Symbolisme de la Croix* n'est, ni dans son fond ni dans sa forme, ce que nous tendons à faire accroire ?

Il se demande enfin qu'elle est la raison de notre critique et il trouve qu'on lui reprocherait deux « fautes » ; mais celles qu'il indique sont mal définies et mal attribuées.

À nos yeux la « première faute » de M. Amadou (§7) n'est pas de ne pas être « guénonien » ; en vérité, nous préférons qu'il ne le soit pas, car il ne saurait l'être comme il faut, c'est-à-dire d'esprit véritablement traditionnel. Ce qu'on lui reproche c'est de se mêler de ce qui ne le regarde pas et d'apporter ainsi avec lui un genre d'importun touche-à-tout qui, pour employer les termes de Guénon à son sujet (cités par nous dans les *É.T.* de janvier-février 1971, p. 36, note 2 [5]) ne peut que produire des confusions et augmenter le désordre intellectuel ; et, en fait, ce que nous constatons, tant dans sa préface que dans sa lettre, vérifie parfaitement de telles appréhensions, et en même temps infirme ses prétentions à l'« exactitude » et à l'« objectivité » dans l'étude de Guénon ; ce que nous constatons ainsi n'encourage pas non plus à avoir confiance dans les libertés que prend sa critique. Quant à la « sympathie » dont peut témoigner M. Amadou pour l'objet de ses études, il la manifeste d'ordinaire avec si peu de discernement (voir ici même dans sa lettre, les références aux écrits de Spencer Trimingliam et de John Levy, ainsi que son recours aux avis d'orientalistes et de médiocres maçons)

5. [Page 286 de cet ouvrage.]



que dans le cas de Guénon surtout elle ne pouvait être une garantie contre l'hostilité subtile et l'inconvenance désinvolte.

Ce que M. Amadou considère comme « seconde faute » (§ 8), celle d'avoir été « associé par la bande de l'*imprimatur* » à ce qu'il appelle « les querelles des sectes guénoniennes », n'est pas la sienne, mais celle du mandataire. Sa seconde faute à lui est en vérité d'avoir écrit une préface inconvenante et même nuisible, qui aurait été telle même si elle avait paru sans l'*imprimatur*. Mais nous ne contestons pas qu'il y a affinité entre les fautes des deux côtés, mandataire et préfacier.

Pour l'incident suivant (§ 9), ce que nous reprochions à M. Amadou c'est d'avoir, sur la base d'une simple mention d'usage dans un document maçonnique collectif de la jeunesse de Guénon, et qui n'était nullement la conclusion d'un travail de chercheur, jeté, sans hésitation ni discrimination, un blâme global sur le Guénon que nous connaissons, et ses capacités historiques et critiques. C'est la disproportion entre le fait incriminé — isolé et bien peu significatif — et la conclusion vexante et définitive de M. Amadou que nous voulions relever, au moment où celui-ci apparaissait, d'autre part, comme préfacier « autorisé » de Guénon. Maintenant, quand il annonce qu'il va encore critiquer « comme il le mérite » un autre passage de Guénon rappelé par nous sur la même question, nous lui répondons pour le rassurer : nous ne connaissons pas l'ouvrage cité par Guénon d'après le *Speculative Mason*, et nous sommes disposé à lui laisser tout succès d'investigation et d'érudition sur un point de ce genre — si c'est le droit de la vérité, fut-elle de cet ordre mineur et fut-elle en défaveur de Guénon — car cela ne changera rien à notre constatation précédente, dont il ne parle pas, concernant sa façon de juger, de conclure et de qualifier.



En fin de compte, contrairement à ce qu'il prétend (§ 10), M. Amadou n'a répondu de façon pertinente à aucune de nos critiques précises, et a parlé à faux sur chaque point retenu par lui. Il constitue même un très rare cas d'illogisme constant ; c'est pourquoi des échanges avec lui sont intellectuellement fastidieux et inutiles. Mais il nous a appris sans doute des faits instructifs sur lui-même et l'affaire du *Symbolisme de la Croix* en édition de poche : cela servira à édifier tout le monde.

Nous ajoutons que nous sommes fort peu convaincus de sa volonté de vaincre ses passions et soumettre ses volontés, quand il voit dans notre cas de la fantaisie passionnelle et du fanatisme sectaire. En vérité, il y a bien des méprises sur un tel point — ce qui permet souvent des censures hypocrites — car, selon le hadith, Allah — dont la majesté soit magnifiée ! — exige « qu'on se mette en colère pour Lui ».

M. VÂLSAN